

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
Jean-Michel IDOIBE	à	Anne BARBET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
Maylis DEL PIANTA	à	Michel ADAM
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Maïte POTIN	à	Henriette BONNET
Aracéli ETCHENIQUE	à	Denise MICHAUT
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

REÇU
Le 29 MARS 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Suppléants : Jean-Pierre LOPEZ suppléant de Pierre Felix CAUHAPE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 17-190321-FIN-

AFFECTATION DES RESULTATS
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE
DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme VOELTZEL expose :

L'excédent de clôture de la section fonctionnement est de 19 956.86 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2019 (compte 002 Solde d'exécution reporté) soit 19 956.86 €.

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (54 369.03 €) sera reporté au BP 2019 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Suivent les signatures

Affiché le 29.03.2019

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 29 MARS 2019
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE